

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

**Délibération**  
n° 2017.09.452

**Accession sociale à  
la propriété -  
Dispositif d'aide à  
l'accession sociale à  
la propriété en  
quartiers ORU  
(Opération de  
renouvellement  
urbain)**

**LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Anne-Sophie BIDOIRE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Samuel CAZENAVE, Daniëlle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Daniëlle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

**Ont donné pouvoir** :

Daniëlle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Daniëlle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Daniëlle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

**Excusé(s)** :

Jean-Marie ACQUIER, Catherine DEBOEVERE

HABITAT - PLH

Rapporteur : **Monsieur VEAUX****ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE - DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE EN QUARTIERS ORU (OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN)**

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2014-2020 et par délibération n°136 du 24 mars 2016, GrandAngoulême a mis en place un dispositif d'accession sociale à la propriété au moyen du versement d'une aide de 4 000 € à l'ensemble des accessions sociales à la propriété en quartiers en ORU (accession sur terrain à bâtir, location-accession...).

Ainsi, il est proposé d'aider les ménages (sous plafonds de ressources) à acquérir un logement produit par un promoteur/constructeur privé ou un terrain à bâtir en quartier en ORU.

Les critères d'éligibilité au dispositif d'agglomération d'aide à l'accession sociale en quartiers en ORU sont les suivants :

- Type de Produit : logement neuf ou terrain cédé à bâtir
- Zone : quartier en ORU
- Caractéristiques du ménage : ménage sous plafond de ressources PLS
- Caractéristique du bâti construit : logement RT2012 ou bâtiment Basse Consommation (BBC) a minima (soit aux alentours de 50kWh/m2/an).

La subvention de GrandAngoulême sera versée en une seule fois entre les mains du notaire en charge de la vente. Aucune demande de subvention ne pourra être présentée ultérieurement à la signature de l'acte de vente.

En ce sens, un projet a été lancé sur Angoulême pour encourager les ménages à acquérir au Sud de Basseau, ceci en vue de tendre vers un rééquilibrage de la mixité sociale sur le territoire.

Parmi ces projets, 8 constructions de logements sont mises en place par le constructeur Notre Maison, et sont donc éligibles au dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété en quartiers ORU.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Equilibre et Identité territoriale du 21 septembre 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la participation financière de GrandAngoulême dans le cadre de l'accession sociale à la propriété en quartier ORU à hauteur de 4 000 € par ménage ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à réaliser les démarches afférentes à ce dossier et à signer tout acte et à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**  
**18 octobre 2017**

**Affiché le :**  
**18 octobre 2017**